



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/649
8 novembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
Point 124 de l'ordre du jour

FINANCEMENT DE L'OPÉRATION DES NATIONS UNIES AU MOZAMBIQUE

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 11	3
II. ASSISTANCE HUMANITAIRE	12 - 15	5
III. ÉTAT DES CONTRIBUTIONS	16	5
IV. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	17 - 23	6
V. ADMINISTRATION FINANCIÈRE	24	7
VI. RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1er NOVEMBRE 1993 AU 30 AVRIL 1994	25	7
VII. PRÉVISIONS DE DÉPENSES RÉVISÉES POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 16 NOVEMBRE 1994 AU 31 JANVIER 1995	26 - 27	8
VIII. CESSION DES ACTIFS ET RÈGLEMENT DES OBLIGATIONS	28	8
IX. ÉTAT DES REMBOURSEMENTS AUX ÉTATS QUI FOURNISSENT DES CONTINGENTS	29	8
X. OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES SUR LES RECOMMANDATIONS ANTÉRIEURES DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES	30 - 31	9
XI. MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À SA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION	32	9

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
<u>Annexes</u>	
III. Prévisions de dépenses révisées pour la période comprise entre le 16 novembre 1994 et le 31 janvier 1995	11
IV. Prévisions de dépenses révisées pour la période allant du 16 novembre 1994 au 31 janvier 1995	15
V. Retrait du personnel militaire et civil pour la période allant du 16 novembre 1994 au 31 janvier 1995	31
VI. Composition et coût du personnel civil pour la période allant du 16 novembre 1994 au 31 janvier 1995	32
VII. Frais mensuels de location de locaux au Mozambique pour la période allant du 16 novembre 1994 au 31 janvier 1995	33
VIII. État récapitulatif des ressources nécessaires pour les opérations aériennes pendant la période du 16 novembre 1994 au 31 janvier 1995	35

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 48/240 B du 29 juillet 1994, l'Assemblée générale :

a) A ouvert, pour inscription au Compte spécial pour l'Opération des Nations Unies au Mozambique, un crédit d'un montant total brut de 165 300 000 dollars (soit un montant net de 162 192 100 dollars) aux fins du fonctionnement de l'Opération au Mozambique du 1er mai au 15 novembre 1994 compris;

b) A réparti entre les États Membres un montant additionnel de 111 500 000 dollars (soit un montant net de 109 319 100 dollars) pour la période allant du 1er mai au 15 novembre 1994, compte tenu du montant brut de 53 800 000 dollars (soit un montant net de 52 873 000 dollars) déjà réparti conformément à sa résolution 48/240 A du 24 mars 1994;

c) A autorisé le Secrétaire général à engager pendant la période du 16 novembre 1994 au 31 janvier 1995, au titre de la liquidation de l'Opération au Mozambique et avec l'assentiment préalable du Comité consultatif, des dépenses à concurrence de 25 millions de dollars;

d) A prié le Secrétaire général de lui présenter, un mois avant l'expiration du mandat en cours de l'Opération au Mozambique, des estimations révisées du coût de la liquidation de cette mission, qui devait normalement commencer le 16 novembre 1994, en se fondant sur des informations aussi à jour que possible rendant compte dans le détail de l'exécution de l'Opération après le 1er novembre 1994;

e) A prié le Secrétaire général de présenter, dans le cadre de la révision des coûts de liquidation de l'Opération au Mozambique, un rapport sur la cession des avoirs et des obligations de l'Opération, afin que l'Assemblée générale puisse prendre les décisions qui conviennent.

2. Depuis la présentation du dernier rapport sur le financement de l'Opération des Nations Unies au Mozambique le 23 mai 1994 (A/48/849/Add.1), le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité cinq rapports supplémentaires sur l'évolution récente de la situation en ce qui concerne les aspects politique et militaire, la préparation des élections, les activités de police, les programmes d'assistance humanitaire et le calendrier fixé pour la liquidation de l'ONUMOZ et le retrait du personnel civil et militaire¹.

3. On se souviendra que le Conseil de sécurité a, dans sa résolution 916 (1994) du 5 mai 1994, notamment, décidé de proroger le mandat de l'ONUMOZ pour une période finale allant jusqu'au 15 novembre 1994, étant entendu que le Conseil procéderait à un examen de l'état d'exécution du mandat de l'ONUMOZ le 15 juillet 1994 au plus tard sur la base d'un rapport du Secrétaire général, puis une autre fois avant le 5 septembre 1994 sur la base d'un nouveau rapport du Secrétaire général.

4. Le Président du Conseil de sécurité a, dans une déclaration faite le 19 juillet 1994 au nom du Conseil² pris acte du rapport du Secrétaire général daté du 7 juillet 1994³ et s'est félicité des progrès significatifs réalisés

dans l'application de l'Accord général de paix, notamment dans le domaine électoral. Toutefois, le Conseil demeurait préoccupé par la persistance des retards apportés dans l'application de certains aspects importants de l'Accord, particulièrement les contretemps qui continuaient de marquer la démobilisation des forces et la constitution des nouvelles Forces de défense mozambicaines (FADM).

5. En conséquence, le Conseil a déclaré qu'il envisagerait d'envoyer au Mozambique, à un moment approprié, une mission chargée d'examiner avec les parties les meilleurs moyens de faire en sorte que l'Accord général de paix soit appliqué intégralement et en temps voulu et que les élections aient lieu aux dates convenues et dans les conditions fixées dans l'Accord.

6. Dans une note datée du 4 août 1994⁴, le Président du Conseil de sécurité a indiqué qu'une mission se rendrait au Mozambique le 6 août 1994, pour une durée de cinq jours approximativement, et qu'elle soumettrait au Conseil un rapport sur les constatations faites au cours de la visite.

7. Dans une déclaration datée du 7 septembre 1994⁵, le Président du Conseil de sécurité a indiqué que le Conseil remerciait le Secrétaire général pour son rapport en date du 26 août 1994⁶ sur l'Opération des Nations Unies au Mozambique et prenait note avec satisfaction du rapport⁷ et de l'exposé oral de la mission qu'il avait dépêchée au Mozambique pour discuter avec les parties des meilleurs moyens d'assurer l'application intégrale et dans les délais prévus de l'Accord général de paix.

8. Le Conseil a déclaré qu'il était satisfait, pour le moment, du rythme auquel progressait le processus de paix, y compris la démobilisation de toutes les forces, qui s'achèverait sous peu. Le Conseil a remercié le Secrétaire général du calendrier détaillé révisé, qu'il avait présenté aux paragraphes 34 à 38 de son rapport, pour le retrait échelonné du personnel civil et militaire de l'ONUMOZ⁸. Il estimait, comme le Secrétaire général, que l'ONUMOZ devait être largement déployée dans le pays, eu égard à la nécessité d'aider le Gouvernement à maintenir la sécurité, en particulier durant la période cruciale qui se déroulerait avant, pendant et immédiatement après les élections. En outre, le Conseil de sécurité a invité le Secrétaire général à présenter un rapport sur la liquidation définitive des avoirs de l'ONUMOZ dans le cadre du retrait de celle-ci.

9. Dans un autre rapport intérimaire au Conseil, daté du 21 octobre 1994⁸, le Secrétaire général a fait rapport sur la situation actuelle du processus de paix et de la préparation des élections. Au paragraphe 15 de son rapport, le Secrétaire général a déclaré qu'après les élections, il présenterait aussi un rapport au Conseil sur la cession des avoirs de l'ONUMOZ et le retrait de la mission selon les modalités énoncées aux paragraphes 34 à 38 de son précédent rapport⁶.

10. Les élections au Mozambique se sont déroulées comme prévu les 27, 28 et 29 octobre 1994 et ont été contrôlées par quelque 2 300 observateurs des Nations Unies. Dans une déclaration préliminaire datée du 2 novembre 1994, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mozambique, M. Aldo Ajello, a déclaré que les élections s'étaient déroulées de façon pacifique et bien

organisée. L'Organisation des Nations Unies n'avait reçu aucune information faisant état de graves irrégularités, incidents ou violations de la loi électorale. Les résultats finals des élections devraient être disponibles à la mi-novembre 1994 et le Secrétaire général devrait présenter prochainement au Conseil de sécurité ses recommandations concernant l'ONUMOZ.

11. Le présent rapport contient les prévisions de dépenses révisées pour la période allant du 16 novembre 1994 au 31 janvier 1995.

II. ASSISTANCE HUMANITAIRE

Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance humanitaire au Mozambique

12. Le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance humanitaire au Mozambique est administré par le Département des affaires humanitaires à Genève. Il comprend deux sous-programmes concernant les activités de déminage et l'aide au désarmement et à la démobilisation des troupes. Ce fonds sert à financer de vastes programmes dans le domaine de la démobilisation et de la réintégration des soldats démobilisés, notamment leur transport. Il sert également à financer des programmes de déminage, pour faciliter les activités humanitaires.

13. Un fonds d'affectation spéciale administré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sert à financer des programmes d'appui visant à faciliter la réintégration des soldats démobilisés dans la vie civile, en continuant de payer pendant 18 mois supplémentaires aux ex-soldats l'indemnité qu'ils doivent recevoir pendant six mois du Gouvernement. Un montant total de 14,6 millions de dollars a été annoncé à ce fonds.

14. Le montant total des contributions annoncées au Département des affaires humanitaires et au Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'assistance humanitaire au Mozambique s'élève à 51 millions de dollars, dont 31 millions ont été versés. Sur ce montant, 29,7 millions ont été engagés ou décaissés pour des projets visant à réinstaller des personnes déplacées, à rapatrier des réfugiés, à démobiliser et réintégrer les militaires, souvent dans le cadre d'initiatives locales qui servent les intérêts des trois groupes.

15. Étant donné que, dans les prévisions de dépenses révisées pour la période allant du 16 novembre 1994 au 31 janvier 1995, le Secrétaire général n'a inscrit aucun montant aux rubriques relatives aux programmes de déminage et à l'aide au désarmement et à la démobilisation, il n'y a aucun chevauchement des activités financées par le Département des affaires humanitaires et le Fonds d'affectation spéciale du PNUD et les activités pour lesquelles des montants sont demandés dans le budget de l'ONUMOZ.

III. ÉTAT DES CONTRIBUTIONS

16. Le tableau ci-après indique l'état, au 31 octobre 1994, des quotes-parts reçues et non acquittées, compte tenu des sommes portées au crédit des États Membres. Comme on le constatera, il reste encore à recevoir des États Membres un montant total de 109 216 788 dollars.

État des contributions pour la période allant du 15 octobre 1992
au 31 octobre 1994

(En dollars des États-Unis)

a) Crédits ouverts	521 099 100
b) Montant des quotes-parts	521 099 100
Sommés portées au crédit des États	
Membres :	
Recettes provenant des contributions du personnel	(4 331 077)
Solde inutilisé	(21 527 100)
<hr/>	
Montant net réparti entre les États Membres	495 240 923
c) Contributions reçues	(386 024 135)
<hr/>	
d) Solde à recevoir	109 216 788
<hr/> <hr/>	

IV. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

A. Contributions à l'Opération des Nations Unies au Mozambique

17. Dans sa résolution 47/224 du 16 mars 1993 et dans ses résolutions subséquentes, la dernière en date étant la résolution 48/240 B, l'Assemblée générale a sollicité pour l'Opération au Mozambique des contributions volontaires, en espèces et sous forme de services et de fournitures pouvant être acceptés par le Secrétaire général. Au 31 octobre 1994, aucune contribution volontaire à l'Opération au Mozambique n'avait été reçue.

B. Fonds d'affectation spéciale pour la mise en oeuvre du processus de paix au Mozambique

18. Le Fonds d'affectation spéciale pour la mise en oeuvre du processus de paix au Mozambique a été créé par le Secrétaire général en mai 1993. Ce fonds a été créé conformément au Protocole III de l'Accord général de paix pour le Mozambique, intitulé "Principes de la loi électorale" dont la partie V [art. 7 b)] a trait au financement et à l'organisation de l'Accord général de paix au Mozambique. Il a pour but de faciliter l'intégration de la RENAMO dans les structures prévues dans l'Accord en lui fournissant une assistance financière pour l'aider à couvrir ses besoins en matière de logement, de vivres, de bureaux, de transport et de communications ainsi que d'autres dépenses liées à ses opérations.

19. Au 31 octobre 1994, des contributions volontaires d'un montant total de 17 710 806 dollars avaient été versées au Fonds par les donateurs suivants : Italie (11 447 486 dollars), Pays-Bas (988 992 dollars), Suède

/...

(367 454 dollars), Namibie (1 000 dollars), Luxembourg (42 156 dollars), Suisse (209 775 dollars), Royaume-Uni (743 250 dollars), Afrique du Sud (290 000 dollars), France (232 143 dollars), Portugal (300 000 dollars), Danemark (500 000 dollars), États-Unis d'Amérique (1 million de dollars), Commission des communautés européennes (1 481 400 dollars) et Norvège (107 150 dollars). Le montant total des contributions reçues a été alloué notamment pour financer les dépenses d'appui au programme.

20. Les ressources du Fonds ne sont pas utilisées pour compléter le financement d'activités couvertes par les quotes-parts.

C. Fonds d'affectation pour l'assistance aux partis politiques enregistrés au Mozambique

21. Le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance aux partis politiques enregistrés au Mozambique a été créé par le Secrétaire général en avril 1994. Ce fonds a été créé conformément au Protocole III de l'Accord général de paix (partie V, art. 7 a) et partie VII, art. 2), ainsi qu'aux directives qui doivent être fournies par la Commission électorale nationale. Il a pour objet d'aider les partis politiques enregistrés auprès du Ministère de la justice à participer aux élections, en leur fournissant les ressources dont ils ont besoin pour mener diverses activités électorales afin qu'il existe une concurrence véritable en vue des élections.

22. Au 31 octobre 1994, des contributions volontaires d'un montant total de 3 050 000 dollars avaient été versées par les donateurs suivants : Italie (1 898 734 dollars), Canada (163 666 dollars) et la Commission des communautés européennes (987 600 dollars). Le montant total des contributions reçues a été alloué notamment pour financer les dépenses d'appui au programme.

23. Les ressources de ce Fonds d'affectation spéciale ne sont pas utilisées pour compléter le financement d'activités actuellement couvertes par les quotes-parts.

V. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

24. Le montant brut des ressources allouées à l'ONUMOZ par l'Assemblée générale depuis le début de la mission jusqu'au 15 novembre 1994 s'est élevé à 521 099 100 dollars (soit un montant net de 513 436 600 dollars). L'état de toutes les ressources allouées à l'ONUMOZ et des dépenses connexes sera présenté dans le détail en tant qu'annexe à l'additif contenant le rapport sur l'exécution du budget de l'ONUMOZ dont il est question au paragraphe suivant.

VI. RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1er NOVEMBRE 1993 AU 30 AVRIL 1994

25. Le rapport sur l'exécution du budget de l'Opération des Nations Unies au Mozambique pour la période allant du 1er novembre 1993 au 30 avril 1994 (annexe I) et des renseignements complémentaires à ce sujet (annexe II) seront présentés dans un additif au présent rapport.

VII. PRÉVISIONS DE DÉPENSES RÉVISÉES POUR LA PÉRIODE ALLANT
DU 16 NOVEMBRE 1994 AU 31 JANVIER 1995

26. Les prévisions de dépenses révisées de l'ONUMOZ pour la période allant du 16 novembre 1994 au 31 janvier 1995 s'élèvent à un montant brut de 50 416 300 dollars (soit un montant net de 49 656 500 dollars), ce qui représente une diminution d'un montant brut de 1 268 100 dollars (soit un montant net de 1 208 900 dollars) par rapport aux prévisions de dépenses initiales figurant à l'annexe III du rapport du Secrétaire général (A/48/849/Add.1). La diminution du montant brut des dépenses d'un montant total de 6 571 500 dollars aux rubriques personnel militaire, personnel civil, transports, opérations aériennes, transmissions, fournitures et services, compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et contributions du personnel a été contrebalancée en partie par des dépenses supplémentaires s'élevant à 5 303 400 dollars, principalement à la rubrique fret aérien et de surface.

27. On trouvera à l'annexe III un état récapitulatif des prévisions de dépenses pour cette période et à l'annexe IV des renseignements complémentaires à ce sujet. Les prévisions de dépenses initiales, qui avaient été publiées dans le document A/48/849/Add.1, sont présentées dans la première colonne, la deuxième colonne fait apparaître l'augmentation ou la diminution du montant total des dépenses prévues et la troisième colonne indique le montant total des dépenses prévues pour cette période. On trouvera à l'annexe V le calendrier de retrait du personnel militaire et civil pour cette période et à l'annexe VI le détail des dépenses afférentes au personnel civil et des dépenses connexes. Les frais mensuels de location de locaux sont indiqués à l'annexe VII et l'on trouvera à l'annexe VIII un état récapitulatif des prévisions de dépenses pour les opérations aériennes.

VIII. CESSION DES ACTIFS ET RÈGLEMENT DES OBLIGATIONS

28. Un rapport sur la cession des actifs et le règlement des obligations de l'ONUMOZ, qui est en cours d'élaboration, tiendra compte de la situation postélectorale au Mozambique. Un rapport d'ensemble sur la question sera présenté au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et, à une date ultérieure, à l'Assemblée générale.

IX. ÉTAT DES REMBOURSEMENTS AUX ÉTATS QUI FOURNISSENT
DES CONTINGENTS

29. Des contingents ont été fournis à l'ONUMOZ par les Gouvernements des pays suivants : Argentine, Australie, Bangladesh, Botswana, Brésil, États-Unis d'Amérique, Inde, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Uruguay et Zambie. Les gouvernements ont été intégralement remboursés aux taux standard pour la période allant jusqu'au 31 août 1994.

X. OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES SUR LES RECOMMANDATIONS
 ANTÉRIEURES DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS
 ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES

30. Le Comité consultatif a fait observer au paragraphe 5 de son rapport daté du 24 juin 1994 (A/48/956) que le rapport du Secrétaire général sur le financement de l'ONUMOZ présenté à la quarante-huitième session (A/48/849/Add.1) ne contenait pas d'informations précises sur les achats effectués localement.

31. On s'est efforcé par tous les moyens de se procurer les services, les ressources et les matériaux nécessaires auprès de sources locales chaque fois que c'était économiquement et techniquement faisable. Depuis la création de la mission, le 15 octobre 1992, jusqu'au 31 octobre 1994, les achats de biens et services auprès de sources locales se sont élevés au total à 53 681 800 dollars. On trouvera ci-dessous les montants ventilés par période du mandat :

<u>Période du mandat</u>	<u>Biens et services</u>	
	(En dollars des États-Unis)	
15 octobre 1992-30 juin 1993	1 768 800	2 649 200
1er juillet-31 octobre 1993	6 715 100	3 879 000
1er novembre 1993-30 avril 1994	14 597 100	4 944 700
1er mai-15 novembre 1994 (comprend les données relatives aux achats jusqu'au 31 octobre 1994)	11 846 000	7 281 900
Sous-total	34 927 000	18 754 800
Total	53 681 800	

XI. MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
 À SA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION

32. L'Assemblée générale devra prendre, à sa quarante-neuvième session, les mesures suivantes concernant le financement de l'ONUMOZ :

a) Ouvrir et répartir entre les États Membres un crédit d'un montant brut de 50 416 300 dollars (soit un montant net de 49 656 500 dollars), au titre des opérations de l'ONUMOZ pour la période du 16 novembre 1994 au 31 janvier 1995;

b) Décider de déduire des contributions des États Membres pour la période du 16 novembre 1994 au 31 janvier 1995 leurs parts respectives de tout solde inutilisé pour la période allant jusqu'au 30 avril 1994. (Le rapport sur l'exécution du budget pour la période allant du 1er novembre 1993 au 30 avril 1994 paraîtra en tant qu'additif au présent document.)

Notes

¹ S/1994/803, S/1994/931, S/1994/1002, S/1994/1009 et S/1994/1196.

² S/PRST/1994/35.

³ S/1994/803.

⁴ S/1994/931.

⁵ S/PRST/1994/51.

⁶ S/1994/1002.

⁷ S/1994/1009.

⁸ S/1994/1196.

ANNEXE III

Prévisions de dépenses révisées pour la période comprise entre le 16 novembre 1994
 et le 31 janvier 1995

État récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Prévisions de dépenses initiales	Augmentation/(Diminution)	Prévisions de dépenses révisées
1. <u>Personnel militaire</u>			
a) <u>Observateurs militaires</u>			
Indemnité de subsistance (missions)	939,3	(381,7)	557,6
Frais de voyage	973,5	—	973,5
Indemnité d'habillement et d'équipement	4,9	(2,0)	2,9
Total partiel	1 917,7	(383,7)	1 534,0
b) <u>Contingents</u>			
Remboursement des gouvernements aux taux standard	5 285,2	(767,6)	4 517,6
Indemnité repas et logement	507,3	264,7	772,0
Détente et loisirs	145,0	(73,5)	71,5
Rations	1 053,5	(185,1)	868,4
Indemnité journalière	201,2	(29,4)	171,8
Déploiement, relève et rapatriement	3 194,3	(385,5)	2 808,8
Indemnité d'habillement et d'équipement	360,7	(52,6)	308,1
Total partiel	10 747,2	(1 229,0)	9 518,2
c) <u>Autres dépenses afférentes au personnel militaire</u>			
Matériel appartenant aux contingents	1 410,5	—	1 410,5
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	220,5	(220,5)	—
Total partiel	1 631,0	(220,5)	1 410,5
Total, rubrique 1	14 295,9	(1 833,2)	12 462,7
2. <u>Personnel civil</u>			
a) <u>Police civile</u>			
Indemnité de subsistance (missions)	3 684,0	(1 882,2)	1 801,8
Frais de voyage	3 146,0	—	3 146,0
Indemnité d'habillement et d'équipement	19,2	(9,8)	9,4
Total partiel	6 849,2	(1 892,0)	4 957,2
b) <u>Personnel international et personnel local</u>			
Traitements du personnel international	1 870,4	(136,4)	1 734,0
Traitements du personnel local	679,1	(33,5)	645,6
Consultants	—	—	—
Heures supplémentaires	—	—	—
Dépenses communes de personnel	1 240,4	(47,8)	1 192,6
Indemnité de subsistance (missions)	1 485,6	(86,0)	1 399,6
Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission	1 268,0	(47,4)	1 220,6
Autres voyages autorisés	18,0	—	18,0
Total partiel	6 561,5	(351,1)	6 210,4

/ . . .

	Prévisions de dépenses initiales	Augmentation/(Diminution)	Prévisions de dépenses révisées
c) <u>Agents contractuels internationaux</u>	50,0	—	50,0
d) <u>Volontaires des Nations Unies</u>	367,5	55,1	422,6
e) <u>Personnel fourni par des gouvernements</u>	—	—	—
f) <u>Personnel civil chargé d'observer les élections</u>	—	—	—
Total, rubrique 2	13 828,2	(2 188,0)	11 640,2
3. <u>Locaux/hébergement</u>			
Location de locaux	830,1	103,4	933,5
Aménagement et rénovation des locaux	—	25,0	25,0
Fournitures d'entretien	15,0	—	15,0
Services d'entretien	25,0	—	25,0
Éclairage, chauffage, énergie et eau	250,0	(125,0)	125,0
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	—	—	—
Total, rubrique 3	1 120,1	3,4	1 123,5
4. <u>Remise en état des infrastructures</u>	—	—	—
5. <u>Transports</u>			
Achat de véhicules	—	—	—
Location de véhicules	441,5	—	441,5
Matériel d'atelier	2,5	—	2,5
Pièces de rechange, réparations et entretien	394,5	(16,8)	377,7
Carburant et lubrifiants	522,2	(35,0)	487,2
Assurance	78,6	(5,6)	73,0
Total, rubrique 5	1 439,3	(57,4)	1 381,9
6. <u>Opérations aériennes</u>			
a) <u>Hélicoptères</u>			
Location/affrètement	7 582,5	(1 935,0)	5 647,5
Carburant et lubrifiants	692,4	(125,5)	566,9
Déploiement/retrait	400,0	(175,0)	225,0
Vols de ravitaillement	—	—	—
Peinture/préparation	135,0	(135,0)	—
Assurance responsabilité	—	—	—
Total partiel	8 809,9	(2 370,5)	6 439,4
b) <u>Avions</u>			
Location/affrètement	2 590,9	379,4	2 970,3
Carburant et lubrifiants	826,0	75,2	901,2
Déploiement/retrait	245,0	(150,0)	95,0
Vols de ravitaillement	—	—	—
Peinture/préparation	92,0	(92,0)	—
Assurance responsabilité	—	—	—
Total partiel	3 753,9	212,6	3 966,5
c) <u>Indemnité de subsistance des équipages</u>	50,0	—	50,0

	Prévisions de dépenses initiales	Augmentation/(Diminution)	Prévisions de dépenses révisées
d) <u>Autres dépenses</u>			
Services de contrôle de la circulation aérienne	—	—	—
Droits d'atterrissage et manutention au sol	20,0	—	20,0
Citernes à carburant	—	—	—
Total partiel	20,0	—	20,0
Total, rubrique 6	12 633,8	(2 157,9)	10 475,9
7. <u>Opérations navales</u>	—	—	—
8. <u>Transmissions</u>			
a) <u>Éléments complémentaires</u>			
Matériel de transmissions	—	—	—
Pièces de rechange et fournitures	75,0	(25,0)	50,0
Matériel d'atelier et d'essai	—	—	—
Communications par réseaux commerciaux	490,9	(64,0)	426,9
Total partiel	565,9	(89,0)	476,9
b) <u>Contrat relatif au réseau principal</u>	—	—	—
Total, rubrique 8	565,9	(89,0)	476,9
9. <u>Matériel divers</u>			
Mobilier de bureau	—	—	—
Matériel de bureau	—	—	—
Matériel informatique	—	—	—
Groupes électrogènes	—	—	—
Matériel d'observation	—	—	—
Citernes à essence et débitmètres	—	—	—
Matériel médical et dentaire	—	—	—
Équipement de logements	—	—	—
Matériel divers	15,0	—	15,0
Matériel pour la défense des périmètres	—	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	10,0	—	10,0
Matériel d'épuration de l'eau	—	—	—
Total, rubrique 9	25,0	—	25,0
10. <u>Fournitures et services</u>			
a) <u>Services divers</u>			
Vérification des comptes	11,7	—	11,7
Services contractuels	61,8	(9,0)	52,8
Services informatiques	—	—	—
Services de sécurité	—	—	—
Services et traitements médicaux	60,0	(25,0)	35,0
Demandes d'indemnisation et règlements	7,5	27,5	35,0
Dépenses de représentation	1,5	—	1,5
Autres services	8,0	(0,5)	7,5
Total partiel	150,5	(7,0)	143,5

	Prévisions de dépenses initiales	Augmentation/(Diminution)	Prévisions de dépenses révisées
b) <u>Fournitures diverses</u>			
Papeterie et fournitures de bureau	25,0	—	25,0
Fournitures médicales	400,0	(150,0)	250,0
Fournitures sanitaires et de nettoyage	25,0	—	25,0
Abonnements	1,5	—	1,5
Bâches antiprojectiles pour véhicules	—	—	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et insignes	—	—	—
Fournitures pour la défense des périmètres	—	—	—
Cartes d'état-major	—	—	—
Intendance et magasins	25,0	—	25,0
Total partiel	476,5	(150,0)	326,5
Total, rubrique 10	627,0	(157,0)	470,0
11. <u>Fournitures et services liés aux élections</u>	—	—	—
12. <u>Programmes d'information</u>	—	—	—
13. <u>Programmes de formation</u>	—	—	—
14. <u>Programmes de déminage</u>	—	—	—
15. <u>Aide au désarmement et à la démobilisation</u>	—	—	—
16. <u>Fret aérien et de surface</u>			
Transport du matériel appartenant aux contingents	2 350,0	2 400,0	4 750,0
Transport aérien militaire	—	—	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	3 400,0	2 900,0	6 300,0
Total, rubrique 16	5 750,0	5 300,0	11 050,0
17. <u>Système intégré de gestion</u>	22,5	—	22,5
18. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	557,7	(29,8)	527,9
19. <u>Contributions du personnel</u>	819,0	(59,2)	759,8
Total brut, rubriques 1 à 19	51 684,4	(1 268,1)	50 416,3
20. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	(819,0)	59,2	(759,8)
Total net, rubriques 1 à 20	50 865,4	(1 208,9)	49 656,5
21. <u>Contributions volontaires en nature</u>	—	—	—
Total des ressources	50 865,4	(1 208,9)	49 656,5

ANNEXE IV

Prévisions de dépenses révisées pour la période
allant du 16 novembre 1994 au 31 janvier 1995

Renseignements complémentaires

(En dollars des États-Unis)

I. PARAMÈTRES BUDGÉTAIRES

1. Les prévisions de dépenses pour la période du 16 novembre 1994 au 31 janvier 1995 ont été, chaque fois qu'il y a eu lieu, établies selon les paramètres ci-après.

a) Indemnité de subsistance (missions)

2. Les observateurs militaires, les membres de la police civile et le personnel civil international perçoivent une indemnité de subsistance (missions) aux taux indiqués ci-après, qui sont en vigueur depuis le 1er décembre 1993 :

a) 133 dollars par personne et par jour pour les 30 premiers jours et
b) 105 dollars par personne et par jour par la suite. Les taux indiqués sont majorés de 10 et 25 % respectivement pour le personnel civil de classes D-1 et D-2 et pour les sous-secrétaires généraux et secrétaires généraux adjoints. Étant donné que le personnel militaire et civil ne sera pas relevé pendant cette période, les prévisions de dépenses ne sont basées que sur le taux appliqué après 30 jours.

b) Indemnité repas et logement

3. Les montants prévus correspondent aux frais de logement et de repas des officiers d'état-major, calculés aux taux ci-après, qui sont en vigueur depuis le 1er décembre 1993 : a) 41 dollars par jour pour le logement et b) 35 dollars par jour pour l'indemnité de repas.

c) Frais de voyage

4. Les frais de voyage aller simple pour le rapatriement du personnel civil et militaire ont été calculés sur la base des tarifs suivants : a) 2 750 dollars par personne, y compris l'indemnité pour excédents de bagages non accompagnés pour les observateurs militaires et la police civile; b) 750 dollars par personne pour les membres des contingents, voyageant en groupe; et c) 3 950 dollars par personne, y compris l'indemnité pour excédent de bagage non accompagné, pour le personnel civil international.

d) Remboursements aux gouvernements aux taux standard

5. Le remboursement aux gouvernements est effectué sur la base des taux standard établis par l'Assemblée générale dans sa résolution 45/258, du 3 mai 1991, soit 988 dollars par personne et par mois, tous grades confondus, pour la solde de base, 291 dollars par personne par mois pour un nombre limité de spécialistes; et 70 dollars par personne par mois pour l'amortissement de

/...

l'habillement, du paquetage et de l'équipement, y compris 5 dollars par personne et par mois pour les armes et munitions individuelles.

e) Personnel civil

6. Pour les fonctionnaires internationaux les traitements et dépenses communes de personnel sont nets des contributions du personnel et ont été calculés sur la base des coûts standard en vigueur à New York, sauf dans le cas des fonctionnaires venant d'autres organismes des Nations Unies ou nommés expressément pour la mission. Pour le personnel local les traitements et dépenses communes de personnel sont établis sur la base du barème actuellement en vigueur pour Maputo.

II. RESSOURCES NÉCESSAIRES

1. Personnel militaire

a) Observateurs militaires

i) Indemnité de subsistance (missions) 557 600

7. Le montant indiqué correspond à l'indemnité de subsistance (missions) qui doit être versée à 354 observateurs militaires, pour un total de 5 310 jours-personne aux taux indiqués au paragraphe 2 ci-dessus.

ii) Frais de voyage 973 500

8. Le montant indiqué correspond aux frais de voyage aller simple à l'occasion du rapatriement de 354 observateurs militaires, au taux indiqué au paragraphe 4 ci-dessus.

iii) Indemnité d'habillement et d'équipement 2 900

9. Le montant indiqué correspond à l'indemnité d'habillement qui doit être versée aux observateurs militaires, au taux de 200 dollars par an par observateur, calculée proportionnellement à la période considérée.

b) Contingents

10. Les prévisions de dépenses relatives aux contingents ont été établies sur la base d'un effectif de 3 745 hommes (3 008 membres des unités d'infanterie et 737 spécialistes) au début de la période et d'un effectif de 301 hommes (202 membres des unités d'infanterie et 99 spécialistes) à la fin de la période selon le calendrier de retrait figurant à l'annexe V.

i) Remboursements aux gouvernements aux taux standard 4 517 600

11. Le montant indiqué correspond aux sommes remboursées, aux taux standard indiqués au paragraphe 5 ci-dessus et selon le calendrier de retrait figurant à l'annexe V aux gouvernements qui fournissent des contingents, pour un total de 4 401 mois-personne. Il couvre la solde et les indemnités au taux standard de

/...

988 dollars par personne et par mois tous grades confondus (4 348 200 dollars), majorés de 291 dollars par personne pour un nombre limité de spécialistes (169 400 dollars).

ii) Indemnité repas et logement 772 000

12. Il est prévu de verser une indemnité repas et logement à 150 officiers d'état-major, pour un total de 10 158 jours-personne, conformément au calendrier de retrait figurant à l'annexe V et aux taux indiqués au paragraphe 3 ci-dessus.

iii) Détente et loisirs 71 500

13. Le montant prévu doit permettre de verser aux membres des contingents, à l'occasion des permissions de détente, une somme de 10,50 dollars par jour, calculée proportionnellement à la période considérée (53 900 dollars). Il doit également permettre de financer d'autres activités de détente et de loisirs à raison de 4 dollars par personne et par mois, pour un total de 4 401 mois-personne (17 600 dollars).

iv) Rations 868 400

14. Le montant indiqué doit permettre d'approvisionner en vivres et en eau potable le personnel des contingents (à l'exception des officiers d'état-major qui perçoivent une indemnité repas), pour un total de 124 063 jours-personne, à raison de 7 dollars par personne par jour.

v) Indemnité journalière 171 800

15. Le montant indiqué doit permettre de verser une indemnité journalière pour faux frais aux membres des contingents, à un taux de 1,28 dollar par personne et par jour, pour 134 221 jours-personne.

vi) Déploiement, relève et rapatriement 2 808 800

16. Le montant indiqué doit permettre de couvrir les frais de voyage lors du rapatriement de 3 745 membres des contingents au tarif indiqué au paragraphe 4 ci-dessus.

vii) Indemnité d'habillement et d'équipement 308 100

17. Il est également prévu de rembourser aux gouvernements des sommes correspondant à l'amortissement de tous les articles d'habillement, de paquetage et d'équipement, aux taux indiqués au paragraphe 5 ci-dessus.

c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire

i) Matériel appartenant aux contingents 1 410 500

18. Le montant indiqué doit permettre de rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents le coût du matériel fourni à ces derniers à la demande de l'ONU.

ii) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité -

19. Au 31 octobre 1994, le montant total des engagements non réglés devant permettre de rembourser aux gouvernements les sommes qu'ils versent à leurs militaires en cas de décès, de blessure, d'invalidité ou de maladie imputables au service accompli auprès de l'ONUMOZ, s'élevait à 3,6 millions de dollars. Un montant total de 100 000 dollars a été versé au titre de deux demandes d'indemnisation.

20. Étant donné que le solde des engagements non réglés est jugé suffisant pour couvrir les demandes d'indemnisation susceptibles d'être présentées dans l'avenir, aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

2. Personnel civil

a) Police civile

i) Indemnité de subsistance (missions) 1 801 800

21. Le montant indiqué correspond à l'indemnité de subsistance (missions) qui doit être versée pour un total de 17 160 jours-personne, conformément au calendrier de retrait qui figure à l'annexe V et aux taux indiqués au paragraphe 2 ci-dessus.

ii) Frais de voyage 3 146 000

22. Le montant indiqué correspond aux voyages aller simple pour le rapatriement de 1 144 membres de la police civile, au tarif indiqué au paragraphe 4 ci-dessus.

iii) Indemnité d'habillement et d'équipement 9 400

23. Il est prévu de verser une indemnité d'habillement et d'équipement aux membres de la police civile à raison de 200 dollars par an et par policier, calculée au prorata de la période considérée.

b) Personnel international et personnel local

i) Traitements du personnel international 1 734 000

24. Le montant indiqué correspond aux traitements de 309 fonctionnaires internationaux (93 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 79 agents du service mobile et 137 agents des services généraux et catégories apparentées). Ces prévisions se basent sur le calendrier de retrait figurant à l'annexe V et sur les taux standard indiqués au paragraphe 6 ci-dessus; on trouvera le détail de ces prévisions à l'annexe VI.

ii) Traitements du personnel local 645 600

25. Le montant indiqué correspond aux traitements de 591 agents locaux. Les prévisions se basent sur le calendrier de retrait figurant à l'annexe V et au barème local mentionné au paragraphe 6 ci-dessus (voir détail à l'annexe VI).

iii) Consultants -

26. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

iv) Heures supplémentaires -

27. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

v) Dépenses communes de personnel 1 192 600

28. Les dépenses communes de personnel afférentes aux fonctionnaires internationaux (1 033 000 dollars) et au personnel local (159 600 dollars) ont été calculés sur la base des barèmes standard mentionnés au paragraphe 6 ci-dessus (voir détail à l'annexe VI).

vi) Indemnité de subsistance (missions) 1 399 600

29. Le montant indiqué correspond à l'indemnité de subsistance (missions) qui doit être versée à 309 fonctionnaires internationaux, sur la base du calendrier de retrait qui figure à l'annexe V et des taux indiqués au paragraphe 2 ci-dessus (voir détail à l'annexe VI).

vii) Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission 1 220 600

30. Le montant indiqué correspond aux frais de voyage (aller simple) à l'occasion du rapatriement de 309 fonctionnaires internationaux au tarif indiqué au paragraphe 4 ci-dessus.

viii) Autres voyages autorisés 18 000

31. Le montant indiqué correspond aux frais relatifs à trois déplacements officiels entre New York et la zone de la mission, à un coût moyen de 6 000 dollars par déplacement, y compris l'indemnité de subsistance.

c) Agents contractuels internationaux 50 000

32. Le montant indiqué correspond aux sommes versées à 24 agents techniques contractuels qui doivent assurer les services de transport et de communications (mécaniciens garagistes et techniciens/opérateurs radio), à un coût moyen de 4 170 dollars par personne et par mois, calculées pour la période allant du 16 au 30 novembre 1994.

d) Volontaires des Nations Unies 422 600

33. Le montant indiqué correspond aux dépenses afférentes aux Volontaires des Nations Unies, conformément au calendrier de retrait qui figure à l'annexe V, à un coût mensuel de 2 450 dollars par personne, correspondant à 2 250 dollars au titre de l'indemnité de fonctions, 100 dollars d'indemnité de réinstallation et 100 dollars d'assurance médicale. Le coût mensuel moyen par volontaire, qui était de 4 200 dollars dans les prévisions de dépenses précédentes, a diminué,

car il ne comprend plus certaines dépenses, telles que les frais de voyage à l'occasion du rapatriement.

e) Personnel fourni par des gouvernements -
34. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

f) Personnel civil chargé d'observer les élections -
35. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

3. Locaux/hébergement

a) Location de locaux 933 500

36. Le montant prévu doit permettre de louer des locaux au taux mensuel de 349 400 dollars, comme il est indiqué à l'annexe VII (873 500). Un montant supplémentaire est prévu pour couvrir le coût de l'entreposage des dossiers de la Mission au Siège de l'Organisation pendant la période de trois ans prescrite (60 000 dollars).

b) Aménagement et rénovation des locaux 25 000

37. Le montant prévu doit permettre de rénover les locaux loués dans l'ensemble de la zone de la mission. Étant donné que les locaux avaient été aménagés pour répondre aux besoins des contingents militaires, il faut à présent effectuer certains travaux de réparation et de rénovation afin de les réaménager et de les remettre dans leur état d'origine.

c) Fournitures d'entretien 15 000

38. Le montant prévu doit permettre d'acheter des fournitures d'entretien pour tous les locaux à raison de 6 000 dollars par mois.

d) Services d'entretien 25 000

39. Le montant prévu doit permettre d'assurer des services d'entretien pour tous les locaux à raison de 10 000 dollars par mois.

e) Éclairage, chauffage, énergie et eau 125 000

40. Le montant prévu correspond aux dépenses de consommation d'eau et d'électricité ainsi que de combustible pour les groupes électrogènes dans l'ensemble de la zone de la mission, à raison de 50 000 dollars par mois.

f) Construction de locaux/bâtiments préfabriqués -

41. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

4. Remise en état des infrastructures -

42. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

5. Transports

a) Achat de véhicules -

43. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

b) Location de véhicules 441 500

44. Le montant prévu doit permettre de continuer à louer les véhicules suivants :

- 20 camions (de 5 à 7 tonnes de charge utile), 4 bus lourds (d'au moins 45 places assises) et 4 bus de taille moyenne (d'au moins 25 places assises), à raison d'un coût moyen (comprenant la rémunération d'un chauffeur par véhicule) de 5 000 dollars par véhicule et par mois (350 000 dollars);
- 4 camions frigorifiques et 4 camions spéciaux pour conteneurs de 20 pieds, à raison d'un coût mensuel moyen de 4 575 dollars par véhicule (91 500 dollars).

c) Matériel d'atelier 2 500

45. Le montant prévu doit permettre d'acheter du matériel d'atelier et de l'outillage permanent qui seront utilisés dans l'ensemble de la zone de la mission.

d) Pièces de rechange, réparations et entretien 377 700

46. Le montant prévu doit permettre d'acheter des pièces de rechange et d'assurer la réparation et l'entretien courant d'une moyenne de 600 véhicules appartenant à l'ONU et de 276 véhicules appartenant aux contingents, qui devraient se trouver dans la zone de la mission durant la période considérée. Les prévisions de dépenses ont été calculées sur la base de 100 dollars par véhicule et par mois pour les véhicules appartenant à l'ONU (150 000 dollars) et de 330 dollars par véhicule et par mois pour les véhicules appartenant aux contingents (227 700 dollars).

e) Carburant et lubrifiants 487 200

47. Le montant prévu correspond au coût du carburant pour une moyenne de 600 véhicules appartenant à l'ONU (30 à moteur à essence et 570 à moteur diesel), 276 véhicules appartenant aux contingents (65 à moteur à essence et 211 à moteur diesel) et 36 véhicules de location (tous à moteur diesel). Les prévisions de dépenses ont été calculées au prorata pour la période durant laquelle les véhicules se trouveront dans la zone de la mission, sur la base d'une consommation moyenne de carburant de six gallons par jour et par véhicule à raison de 1,49 dollar le gallon d'essence et 1 dollar le gallon de gazole (442 900 dollars). Les calculs sont les suivants :

	<u>Dollars</u>
Essence : 95 véhicules x 77 jours x 1,49 dollar le gallon x 6 gallons par jour =	65 400
Gazole : 817 véhicules x 77 jours x 1 dollar le gallon x 6 gallons par jour =	<u>377 500</u>
TOTAL	<u><u>442 900</u></u>

48. Les prévisions de dépenses comprennent aussi les achats de lubrifiants à raison de 10 % du coût du carburant (44 300 dollars).

f) Assurances 73 000

49. Le montant prévu calculé au prorata pour la période considérée correspond au coût de l'assurance responsabilité civile à raison de 400 dollars par véhicule et par an pour 600 véhicules appartenant à l'ONU (50 000 dollars) et 276 véhicules appartenant aux contingents (23 000 dollars).

6. Opérations aériennes

a) Hélicoptères

50. Le montant prévu permet d'affréter 13 hélicoptères qui doivent servir principalement au transport de troupes, comme indiqué ci-après :

- Cinq hélicoptères B-212 16 novembre 1994-31 décembre 1994;
- Cinq hélicoptères Puma 16 novembre 1994-31 janvier 1995;
- Trois hélicoptères S-61 16 novembre 1994-31 janvier 1995;

51. On trouvera à l'annexe VIII la ventilation détaillée des coûts de location/affrètement, de carburant et de retrait.

i) Location/affrètement 5 647 500

52. Le montant indiqué permettra de louer 13 hélicoptères représentant un total de 27,5 mois-hélicoptère, comme précisé à l'annexe VIII. L'assurance responsabilité est comprise dans le coût de l'affrètement.

ii) Carburant et lubrifiants 566 900

53. Le montant prévu correspond au coût du carburant calculé sur la base de 1,38 dollar le gallon (515 400 dollars), comme précisé à l'annexe VIII. Les prévisions de dépenses comprennent aussi les achats de lubrifiants à raison de 10 % du coût du carburant (51 500 dollars).

iii) Déploiement/retrait 225 000

54. Le montant prévu correspond au retrait de cinq hélicoptères B-212 à raison de 5 000 dollars par hélicoptère (25 000 dollars), cinq hélicoptères Puma, à raison de 25 000 dollars par hélicoptère (125 000 dollars) et trois hélicoptères S-61, à raison de 25 000 dollars par hélicoptère (75 000 dollars), comme précisé à l'annexe VIII.

iv) Vols de ravitaillement -

55. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

v) Peinture et préparation -

56. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

vi) Assurance responsabilité -

57. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

b) Avions

58. Le montant prévu permettra d'affréter 10 avions devant servir au transport de troupes et de marchandises, comme précisé ci-après :

- Trois AN-26 du 16 novembre 1994 au 31 janvier 1995;
- Un Citation II du 16 novembre 1994 au 31 janvier 1995;
- Un avion-ravitailleur L-100 du 16 novembre 1994 au 31 janvier 1995;
- Un avion de transport lourd L-100 du 16 novembre 1994 au 31 janvier 1995;
- Un Skyvan du 16 novembre au 31 décembre 1994;
- Un avion commercial léger B-200 du 16 novembre 1994 au 31 janvier 1995;
- Un avion affrété sur place du 16 novembre 1994 au 31 janvier 1995;
- Un avion affrété sur place du 1er au 15 décembre 1994.

59. On trouvera à l'annexe VIII la ventilation détaillée des coûts de location/affrètement, de carburant et de retrait.

i) Location/affrètement 2 970 300

60. Le montant prévu permettra d'affréter 10 avions représentant un total de 22,5 mois-avion, comme précisé à l'annexe VIII. L'assurance responsabilité est comprise dans le coût de l'affrètement.

ii) Carburant et lubrifiants 901 200

61. Le montant prévu correspond au coût du carburant calculé sur la base de 1,38 dollar le gallon (819 300 dollars), comme précisé à l'annexe VIII. Les prévisions de dépenses comprennent aussi les achats de lubrifiants à raison de 10 % du coût du carburant (81 900 dollars).

/...

iii)	<u>Déploiement/retrait</u>	95 000
62.	Le montant prévu correspond au coût du retrait d'un Skyvan (20 000 dollars), d'un B-200 (25 000 dollars) et d'un avion de transport lourd L-100 (50 000 dollars), comme précisé à l'annexe VIII. Le coût du retrait des autres appareils est compris dans les coûts de location de base.	
iv)	<u>Vols de ravitaillement</u>	—
63.	Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.	
v)	<u>Peinture et préparation</u>	—
64.	Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.	
vi)	<u>Assurance responsabilité</u>	—
65.	Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.	
c)	<u>Indemnité de subsistance des équipages</u>	50 000
66.	Le montant prévu couvre le coût de l'indemnité de subsistance des équipages, à raison de 20 000 dollars en moyenne par mois.	
d)	<u>Autres dépenses</u>	
i)	<u>Services de contrôle de la circulation aérienne</u> .	—
67.	Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.	
ii)	<u>Droits d'atterrissage et manutention au sol</u> . . .	20 000
68.	Le montant prévu couvre le coût de la manutention au sol de tous les appareils.	
iii)	<u>Citernes à carburant</u>	—
69.	Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.	
7.	<u>Opérations navales</u>	—
70.	Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.	
8.	<u>Transmissions</u>	
a)	<u>Éléments complémentaires</u>	
i)	<u>Matériel de transmissions</u>	—
71.	Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.	

- ii) Pièces de rechange et fournitures 50 000
72. Le montant prévu permettra d'acheter des pièces de rechange pour les réparations et l'entretien du matériel appartenant tant à l'ONU qu'aux contingents.
- iii) Matériel d'atelier et d'essai -
73. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.
- iv) Communications par réseaux commerciaux 426 900
74. Le montant indiqué correspond aux dépenses suivantes :
- Droits d'utilisation de 28 terminaux INMARSAT A, estimés à 125 000 dollars par mois (312 500 dollars);
 - Location d'une station INTELSAT au taux de 18 750 dollars par mois (46 900 dollars);
 - Frais de téléphone, télex et télécopie, estimés à 25 000 dollars par mois (62 500 dollars);
 - Service de valise diplomatique, estimé à 2 000 dollars par mois (5 000 dollars).
- b) Contrat relatif au réseau principal -
75. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.
9. Matériel divers
- a) Mobilier de bureau -
76. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.
- b) Matériel de bureau -
77. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.
- c) Matériel informatique -
78. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.
- d) Groupes électrogènes -
79. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.
- e) Matériel d'observation -
80. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

f) <u>Citernes à essence et débitmètres</u>	-
81. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.	
g) <u>Matériel médical et dentaire</u>	-
82. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.	
h) <u>Équipement de logements</u>	-
83. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.	
i) <u>Matériel divers</u>	15 000
84. Le montant prévu doit permettre d'acheter du matériel divers, y compris du matériel de lutte contre l'incendie, et du matériel de sécurité et de protection, et de couvrir le coût du remplacement d'articles usagés ou endommagés et autres dépenses imprévues.	
j) <u>Matériel pour la défense des périmètres</u>	-
85. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.	
k) <u>Pièces de rechange, réparations et entretien</u>	10 000
86. Le montant prévu doit permettre d'acheter des pièces de rechange pour le matériel ne figurant à aucune autre rubrique, à savoir le matériel informatique, les groupes électrogènes, le matériel de bureau et le matériel médical.	
l) <u>Matériel d'épuration de l'eau</u>	-
87. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.	
10. <u>Fournitures et services</u>	
a) <u>Services divers</u>	
i) <u>Vérification des comptes</u>	11 700
88. Le montant prévu doit couvrir le coût de la vérification des comptes pendant la période considérée.	
ii) <u>Services contractuels</u>	52 800
89. Le montant prévu doit couvrir le coût des services de retouche, de nettoyage et de blanchissage pour les membres des contingents, à raison de 12 dollars par personne et par mois, soit 4 401 mois-personne.	
iii) <u>Services informatiques</u>	-
90. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.	

iv) Services de sécurité -

91. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

v) Traitements et services médicaux 35 000

92. Le montant prévu doit couvrir le coût des traitements médicaux et de l'évacuation aérienne des personnes dont le traitement ne peut être assuré dans les installations médicales de la mission, calculé à raison de 10 000 dollars par mois (25 000 dollars). Des ressources supplémentaires sont prévues pour procéder à 50 examens médicaux, à raison de 200 dollars par personne (10 000 dollars).

vi) Demandes d'indemnisation et règlements 35 000

93. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût du règlement de réclamations diverses auxquelles il est donné suite dans le cadre du fonctionnement quotidien de la mission, y compris les demandes afférentes à des accidents mineurs de déminage. Ne sont pas couvertes les demandes d'indemnisation présentées dans le cas d'un accident automobile couvert par une assurance.

vii) Dépenses de représentation 1 500

94. Le montant prévu doit couvrir le coût des réceptions organisées en l'honneur de fonctionnaires et de notables locaux et de délégations officielles qui rendront visite à la mission.

viii) Autres services 7 500

95. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de services divers, à savoir les frais bancaires et les honoraires d'avocat, ainsi que celui de l'affranchissement du courrier du personnel militaire, à raison de 3 000 dollars par mois.

b) Fournitures diverses

i) Papeterie et fournitures de bureau 25 000

96. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de la papeterie, des fournitures informatiques, des fournitures de bureau et de l'impression locale de formulaires, soit 10 000 dollars par mois.

ii) Fournitures médicales 250 000

97. Le montant prévu permettra de couvrir le coût des fournitures médicales et dentaires pour le personnel militaire et civil (150 000 dollars), celui des vaccins (première injection et rappels) (75 000 dollars) et celui de la prophylaxie antipaludique (25 000 dollars).

iii) Fournitures sanitaires et de nettoyage 25 000

98. Le montant prévu permettra de couvrir le coût des fournitures sanitaires et de nettoyage, à raison de 10 000 dollars par mois.

iv) Abonnements 1 500

99. Le montant prévu permettra de couvrir le coût des abonnements à des journaux et revues.

v) Bâches antiprojectiles pour véhicules -

100. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

vi) Accessoires d'uniformes, drapeaux et insignes -

101. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

vii) Matériel pour la défense des périmètres -

102. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

viii) Cartes d'état-major -

103. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

ix) Intendance et magasins 25 000

104. Le montant prévu doit permettre d'acheter les articles nécessaires aux contingents, ainsi que des fournitures de papier, des sacs pour l'enlèvement des ordures et des bidons d'eau et jerricanes, dont le coût est estimé à 10 000 dollars par mois.

11. Fournitures et services liés aux élections -

105. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

12. Programmes d'information -

106. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

13. Programmes de formation -

107. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

14. Programmes de déminage -

108. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

15. Aide au désarmement et à la démobilisation -

109. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

16. Fret aérien et de surface

a) Transport du matériel appartenant aux contingents 4 750 000

110. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût du transport du matériel appartenant aux contingents liés au rapatriement vers les pays suivants : Argentine, Bangladesh, Botswana, Brésil, Inde, Italie, Japon, Portugal, Uruguay, et Zambie. Le montant estimatif doit couvrir les éléments ci-après :

- Achat de fournitures d'emballage (100 000 dollars);
- Achat de 28 conteneurs de 20 pieds cubes, à raison de 1 800 dollars l'unité (50 400 dollars);
- Frais de manutention au port/terminal aux trois ports de départ (599 600 dollars);
- Frais de transport pour les marchandises acheminées par la route et par voie maritime (4 millions de dollars).

b) Transport aérien militaire -

111. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

c) Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées 6 300 000

112. Le montant prévu doit permettre de financer le fret et les dépenses connexes, tels que les caisses à claire-voie et les autres fournitures d'emballage, pour l'acheminement du matériel appartenant à la mission jusqu'à diverses destinations, comme précisé ci-après :

- Location de quatre caboteurs pour le transport dans la zone de la mission pour une période de deux mois, à raison de 100 000 dollars par navire et par mois (800 000 dollars);
- Location de camions et de trains pour relier les capitales de province et d'autres villes dans la zone de la mission et les trois ports de sortie (700 000 dollars);
- Achat de fournitures d'emballage (300 000 dollars);
- Achat de caisses à claire-voie pour emballer le matériel de transmission et le matériel informatique (300 000 dollars);
- Achat de 300 conteneurs de 20 pieds cubes, à raison de 1 800 dollars l'unité (540 000 dollars);
- Frais de manutention au port/terminal, aux trois ports de sortie (400 000 dollars);

/...

- Fret et frais d'acheminement connexes pour l'expédition par voie aérienne et maritime à destination d'autres opérations de maintien de la paix et du Dépôt de l'ONU à Pise (3 260 000 dollars).

17. Systeme intégré de gestion 22 500

113. Le montant indiqué correspond à une part proportionnelle du financement du SIG pour 1994.

18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix 527 900

114. Conformément à la méthode qui a été proposée pour imputer le coût des postes autorisés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, ce montant correspond à 8,5 % du coût total des traitements, des dépenses communes de personnel et des frais de voyage des membres du personnel civil dans la zone de la mission.

19. Contributions du personnel 759 800

115. Les dépenses du personnel apparaissent en termes nets à la rubrique 2 b) ci-dessus. Le montant indiqué ici correspond à la différence entre les émoluments bruts et nets, c'est-à-dire les retenues auxquelles sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU conformément au Statut du personnel de l'Organisation.

20. Recettes provenant des contributions du personnel (759 800)

116. Le montant correspondant aux contributions du personnel, qui apparaît à la rubrique 19 ci-dessus, a été porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts que l'Assemblée générale a institué par sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds, au prorata de leur quote-part dans le budget de l'ONUMOZ.

ANNEXE V

Retrait du personnel militaire et civil pour la période allant du 16 novembre 1994 au 31 janvier 1995

Catégorie	Effectifs autorisés	16-30 nov. 1994	1er-15 déc. 1994	16-31 déc. 1994	1er-15 janv. 1995	16-31 févr. 1995
Personnel militaire	6 625					
Unités d'infanterie		3 008	2 726	823	202	202
Spécialistes		556	505	152	36	36
Officiers		150	150	150	150	63
Observateurs militaires	354	354	—	—	—	—
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	93	93	69	10	10	10
Agents des services généraux	130	130	105	67	50	35
Agents du Service mobile	79	79	66	35	35	35
Agents de sécurité	7	7	7	7	7	7
Agents locaux	591	591	500	300	200	150
Volontaires des Nations Unies	200	200	108	24	13	—
Police civile	1 144	1 144	—	—	—	—
Agents contractuels	24	24	—	—	—	—
Total	9 247	6 336	4 236	1 568	703	538

Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur

	16-30 nov. 1994	1er-15 déc. 1994	16-31 déc. 1994	1er-15 janv. 1995	16-31 janv. 1995
SGA	1	1	1	1	1
SSG	2	2	1	1	1
D-2	2	1	1	1	1
D-1	4	3	1	1	1
P-5	15	12	1	1	1
P-4	27	20	1	1	1
P-3	28	20	2	2	2
P-2	14	10	2	2	2
Total	93	69	10	10	10

ANNEXE VI

Composition et coût du personnel civil pour la période allant du 16 novembre 1994 au 31 janvier 1995

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Nombre de personnes	Mois/ personne	Coûts annuels standard			Montant estimatif total des dépenses			Indemnité de subsistance (missions)
			Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	
<u>Personnel recruté sur le plan international</u>									
SGA (New York)	1	2,5	122,6	52,7	52,3	25,5	11,0	10,9	10,1
SSG (New York)	1	2,5	113,2	47,9	47,0	23,6	10,0	9,8	10,1
SSG (nommé pour la Mission)	1	2,5	80,3	47,9	47,0	16,7	10,0	9,8	10,1
D-2 (New York)	2	3,0	100,7	40,6	40,1	25,2	10,2	10,0	10,6
D-1 (New York)	2	3,5	94,4	37,5	36,5	27,5	10,9	10,6	12,4
D-1 (nommé pour la Mission)	2	1,5	67,0	37,5	36,5	8,4	4,7	4,6	5,2
P-5 (New York)	11	12,5	86,2	34,2	32,0	89,8	35,6	33,3	39,6
P-5 (Addis-Abeba)	1	1,0	80,0	56,8	32,9	6,7	4,7	2,7	3,2
P-5 (nommé pour la Mission)	3	1,5	61,2	34,2	32,0	7,7	4,3	4,0	4,7
P-4 (New York)	21	21,5	74,7	29,7	25,9	133,8	53,2	46,4	67,0
P-4 (nommé pour la Mission)	6	3,5	53,0	29,7	25,9	15,5	8,7	7,6	12,0
P-3 (New York)	15	18,0	61,9	24,6	19,3	92,9	36,9	29,0	54,4
P-3 (nommé pour la Mission)	13	9,0	44,0	24,6	19,3	33,0	18,5	14,5	31,1
P-2/1 (New York)	14	15,0	50,1	19,9	13,5	62,6	24,9	16,9	47,7
Agents du Service mobile	79	125,0	50,7	51,5	20,1	528,1	536,5	209,4	401,1
Agents des services généraux (1re classe)	4	5,5	48,6	19,3	20,6	22,3	8,8	9,4	17,6
Agents des services généraux (autres classes)	126	189,0	35,5	14,1	13,2	559,1	222,1	207,9	606,1
Agents du Service de la sécurité	7	17,5	38,1	15,1	14,7	55,6	22,0	21,4	56,6
Total partiel, personnel international	309	434,5				1 734,0	1 033,0	658,2	1 399,6
Personnel local	591	870,5	8,9	2,2	1,4	645,6	159,6	101,6	—
Total, personnel international et local	900	1 305,0				2 379,6	1 192,6	759,8	1 399,6

ANNEXE VII

Frais mensuels de location de locaux au Mozambique pour la période allant
 du 16 novembre 1994 au 31 janvier 1995

(En dollars des États-Unis)

	Loyer mensuel	Ressources nécessaires pour la période allant du 16 novembre 1994 au 31 janvier 1995
Maputo		
Quartier général de l'ONUMOZ, Hôtel Rovuma, totalité des étages	121 000	302 500
Entrepôt (fournitures) et bureaux	26 000	65 000
Entrepôt (transmissions)	8 500	21 250
Atelier (transports)	3 100	7 750
Locaux à usage de hangar	2 000	5 000
Résidence du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général	2 500	6 250
Machava		
Entrepôt	10 700	26 750
Matola		
Bureaux pour l'état-major de la région Sud	20 000	50 000
Hôpital de campagne et compagnie indienne du génie	10 000	25 000
Magasin et chambre froide	1 000	2 500
Beira		
État-major de la région centrale	9 000	22 500
Entrepôt pour l'unité technique	3 500	8 750
Locaux à usage de bureaux	3 500	8 750
Terrain pour les contingents, Dondo	2 500	6 250
Entrepôt	2 578	6 445
Atelier	978	2 445
Bureau à l'aéroport, contrôle des mouvements, hôpital italien	1 330	3 325
Terrain pour la compagnie indienne	11 500	28 750
Hangar	620	1 550
Site d'entreposage/terrain	4 428	11 070
Nampula		
État-major de la région Nord	15 500	38 750
Entrepôt	20 000	50 000
5e étage, bâtiment JFS	3 750	9 375
Chimoio		
Entrepôt et magasin de vivres/province de Manica	4 500	11 250

/ . . .

	Loyer mensuel	Ressources nécessaires pour la période allant du 16 novembre 1994 au 31 janvier 1995
Chokwe		
Terrain pour le bataillon zambien	11 666	29 165
Logement des équipages d'aéronef/province de Gaza	1 200	3 000
Inhambane		
Logement des équipages d'aéronef	600	1 500
Locaux à usage de bureaux	2 500	6 250
Quelimane		
Locaux à usage de bureaux/province de Zambézie	4 000	10 000
Terrain pour le bataillon du Botswana/province de Zambézie	550	1 375
Xai Xai		
Bureaux destinés à la police civile, au Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'aide humanitaire, etc.	1 700	4 250
Linchiga		
Bureaux	3 000	7 500
Pemba		
Bureaux	3 000	7 500
Atelier (transports)	600	1 500
Cuamba		
Bureaux	600	1 500
Police civile		
9 bureaux provinciaux (3 500 dollars chacun)	31 500	78 750
TOTAL		<u>873 500</u>
	Loyer mensuel moyen : 349 400 dollars	

ANNEXE VIII

État récapitulatif des ressources nécessaires pour les opérations aériennes pendant la période du 16 novembre 1994 au 31 janvier 1995

(Données financières en dollars des États-Unis)

Type d'appareil	Nombre d'unités	Nombre total de mois/appareil	Coût de la location mensuelle par appareil	Coût estimatif de la location de base	Heures supplémentaires		Coût par heure supplémentaire	Nombre total d'heures supplémentaires	Coût total de la location	Volume prévu de la consommation de carburant (en gallons)	Coût prévu de la consommation de carburant	Coût du retrait	Coût total
					par mois	par appareil et par mois							
Hélicoptères													
B-212	5	7,5	120 000	900 000	—	—	—	—	900 000	54 000	74 520	25 000	999 520
Puma	5	12,5	202 500	2 531 250	15	1 500	1 500	281 250	2 812 500	191 250	263 925	125 000	3 201 425
S-61	3	7,5	240 000	1 800 000	15	1 200	1 200	135 000	1 935 000	128 250	176 985	75 000	2 186 985
Total^a	13	27,5	5 231 200	5 231 200	416 300	5 647 500	5 647 500	373 500	515 400	225 000	6 387 900	95 000	3 884 600
Avion													
AN-26	3	7,5	56 250	421 875	15	700	700	78 750	500 625	219 375	302 738	—	803 363
Citation II	1	2,5	75 000	187 500	15	700	700	26 250	213 750	30 375	41 918	—	255 668
Avion-ravitailleur L-100	1	2,5	285 000	712 500	15	2 500	2 500	93 750	806 250	159 975	220 766	—	1 027 016
Avion de transport lourd L-100	1	2,5	285 000	712 500	15	2 500	2 500	93 750	806 250	159 975	220 766	50 000	1 077 016
Skyvan	1	1,5	43 125	64 688	15	165	165	3 713	68 401	7 290	10 060	20 000	98 461
B-200	1	2,5	60 000	150 000	—	—	—	—	150 000	16 688	23 029	25 000	198 029
Appareil affrété localement	1	2,5	50 000	125 000	—	—	—	—	125 000	^b	^b	—	125 000
Appareil affrété localement	1	1,0	300 000	300 000	—	—	—	—	300 000	^b	^b	—	300 000
Total^a	10	22,5	2 674 100	2 674 100	296 200	2 970 300	2 970 300	593 678	819 300	95 000	3 884 600	95 000	3 884 600

^a Montants arrondis.

^b Les prévisions de dépenses comprennent aussi les coûts du carburant.